

FRAISE

Produits de Protection sanitaire 2023-2024



La réglementation des produits phytopharmaceutiques

TOUT USAGE NON AUTORISÉ EST INTERDIT - VOUS DEVEZ ENREGISTRER VOS TRAITEMENTS SUR UN REGISTRE

A chaque spécialité commerciale correspond un numéro d'autorisation de mise sur le marché (AMM), qui figure en bonne place sur l'emballage. La réglementation limite l'application des produits phytosanitaires aux seuls usages pour lesquels ils sont homologués.

Chaque spécialité commerciale est autorisée pour :

- un type de culture (fraisiers...);
- un type de parasite (puceron...), de maladie (mildiou) ou d'adventice avec une dose d'emploi et selon des conditions d'application.

Ces indications figurent sur l'étiquette du produit

<https://agriculture.gouv.fr/la-reglementation-des-produits-phytosanitaires> (21/11/2019)

IMPORTANT : LISEZ INTEGRALEMENT L'ETIQUETTE DU PRODUIT AVANT UTILISATION

Santé et protection des végétaux : dérogations 120 j, laboratoires agréés en santé des végétaux, réglementation, produits de biocontrôle

<https://agriculture.gouv.fr/sante-et-protection-des-vegetaux>

Pour avoir accès à toutes les **dérogations 120 j** en cours, consulter <https://agriculture.gouv.fr/produits-phytopharmaceutiques-autorisations-de-mise-sur-le-marche-dune-duree-maximale-de-120-jours>

La veille réglementaire phytosanitaire

E-phy : <https://ephy.anses.fr/>

Données résidus à jour : https://food.ec.europa.eu/plants/pesticides/eu-pesticides-database_en

Certificats d'Économie des Produits Phytosanitaires (CEPP) :

<https://alim.agriculture.gouv.fr/cepp/accueil#/>

Fiche données sécurité : <https://www.quickfds.com/>

<https://www.phytodata.com/module/interface/accueil.php>

<https://www.anses.fr/fr/content/bulletins-des-autorisations-de-mise-sur-le-march%C3%A9-amm-des-intrants-du-v%C3%A9g%C3%A9tal>

Pour acheter, décider et appliquer des produits phytosanitaires : il faut être titulaire du CERTIPHYTO

- Durée de validité de **5 ans** pour les exploitations agricoles. Les Certiphyto validés avant le 1er octobre 2016 resteront bien valables 10 ans à partir de leur date d'édition.
- **Trois voies d'accès :**
 - Une formation de 2 j avec test pour le premier certiphyto / 1 j sans test pour un renouvellement
 - Un qcm sans formation (pour un premier certiphyto ou un renouvellement)
 - Equivalence d'un diplôme agricole de moins de 5 ans

A compter du 31 décembre 2023, lors du renouvellement de leur certiphyto, les exploitants agricoles qui ne sont ni HVE3 ni AB sur la totalité de la surface (ou utilisant exclusivement des produits de biocontrôle, à faible risque ou substances de base) et dont les surfaces sont > à 2 ha de cultures spécialisées et/ou 10 ha d'autres cultures, ils devront présenter une attestation indiquant qu'un diagnostic et 2 conseils stratégiques ont été prodigués (texte en cours de révision).

Séparation de la vente et du conseil à l'utilisation des produits phytosanitaires

<https://agriculture.gouv.fr/produits-phytosanitaires-separation-de-la-vente-et-du-conseil-partir-du-1er-janvier-2021> (01/06/2021)

Contrôle pulvérisateurs

Liste des organismes agréés pour le contrôle de votre pulvérisateur :

<https://www.crodip.fr/votre-contrôle-obligatoire.php>

Plateforme de ressources en Protection Intégrée des Cultures

<https://ecophytopic.fr/>

©Myriam Carmentran-Délias / Chambre d'agriculture 47

Fiche mise à jour par Myriam CARMENTRAN DELIAS (Chambre d'Agriculture Lot-et-garonne, n° agrément AQ01540). Relecture Sara FERRERA (CA Vaucluse, n° agrément IF01762), Marion TURQUET (INVENIO), Hugo CHEVALON (AOP Nationale FRAISE - FRAMBOISE), par les techniciens de CADRALBRET, SCAAFEL, CDA24 et par les firmes phytosanitaires – 22 octobre 2023.

Rédaction : CDA 47



avec le concours financier : Impression/Diffusion financées par : AOPn Fraises de France



Textes officiels relatifs à la mise sur le marché et à l'utilisation des Produits Phytopharmaceutiques

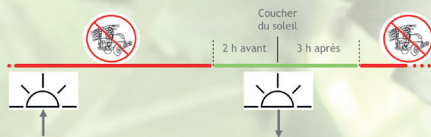
<https://agriculture.gouv.fr/procedure-de-mise-sur-le-marche-des-produits-phytopharmaceutiques-experimentation-evaluation>

- Arrêté du 4 mai 2017 relatifs à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Arrêté du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques modifiant l'arrêté du 4 mai 2017
- Arrêté du 15 janvier 2021 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les propriétés privées, les lieux fréquentés par le public et dans les lieux à usage collectif et modifiant l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Arrêté du 20 / 11 / 2021 relatif à la protection des abeilles et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques : dit Arrêté POLLINISATEURS

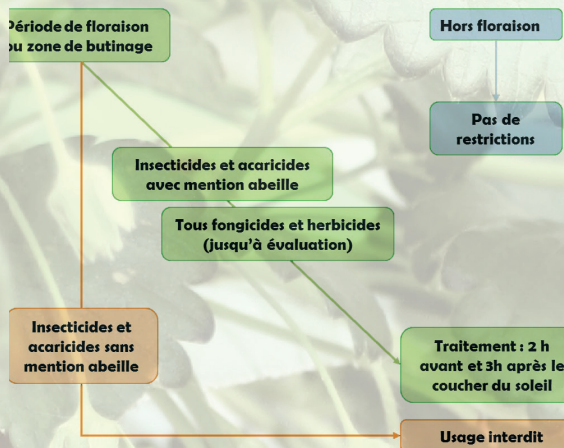
<https://agriculture.gouv.fr/nouvelles-dispositions-reglementaires-pour-la-protection-des-abeilles-et-des-insectes> (01/08/2022)

Depuis le 1er janvier 2022 de nouvelles restrictions sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques **en période de floraison** sont entrées en vigueur : sur les cultures attractives en floraison et sur les zones de butinage, seuls des produits pour lesquels **l'application est possible durant la floraison** peuvent être appliqués et uniquement dans une fenêtre de **2 heures avant à 3 heures après le coucher du soleil** (l'éphéméride sert de référence).



Pour savoir si un produit phytopharmaceutique est applicable durant la floraison sur le créneau défini ci-dessus, d'abord vérifier l'étiquetage et respecter les mentions de l'AMM type SPE8 (dangereux pour les abeilles), ensuite :

- **Pour les insecticides et les acaricides** : ils sont autorisés s'ils ont la mention « Emploi autorisé durant la floraison et/ou la période de production d'exsudats en dehors de la présence des abeilles » (ancienne « mention abeille »).
- **Pour les fongicides et les herbicides** : ils sont autorisés par défaut sauf s'ils ont la phrase SPE8 jusqu'à ce que l'ANSES ait statué sur les risques associés à l'utilisation de ces produits sur les cultures attractives en floraison.



Régime dérogatoire :

- * Les traitements sous serres et abris ne sont pas concernés à condition qu'ils soient inaccessibles aux pollinisateurs durant la floraison.
 - * De pouvoir traiter « sans contrainte horaire », dans les cas suivants :
 - pour des bioagresseurs à activité exclusivement diurne, pour lesquels des traitements au coucher du soleil seraient inefficaces
 - pour des maladies contre lesquelles les traitements doivent être réalisés dans un laps de temps incompatible avec le créneau horaire réglementaireL'heure de début et de fin de traitement ainsi que le motif ayant motivé la modification de la contrainte horaire doivent être consignés dans le registre.
- Pour plus d'informations et pour connaître les dérogations possibles voir l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif « à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ».
- Une Foire Aux Questions est disponible sur le site du Ministère : <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/131459>
- source : fiche de protection FRAISE APREL , arrêté 20/11/2021

Zones non traitées (ZNT) et Distance de Sécurité vis-à-vis des Personnes Présentes et Riverains (DSPPR) Nouveau

Une ZNT minimale de 5 m est à respecter au voisinage des points d'eau sauf mention spéciale sur étiquette : les informations spécifiques sont précisées dans le tableau. Elle ne s'applique pas lorsque le traitement est effectué sous une serre **dont les côtés sont fermés** et pour les produits de biocontrôle et sous réserve des dispositions particulières éventuelles des autorisations de mise sur le marché (AMM).

DSPPR : elle est mentionnée sur l'étiquette du produit si elle est définie dans l'AMM, elle sera alors incompressible. En l'absence de mention à l'exclusion des produits de biocontrôle, des produits uniquement composés de substance de base ou à faible risque (règlement CE N° 1107/2009 du Parlement Européen et du Conseil 21/10/09), le traitement en milieu non fermé des parties aériennes des plantes réalisé à proximité des lieux accueillant du public (école, Ets de santé, parcs, ...), des travailleurs présents régulièrement ont une DSPPR qui est subordonnée :

- 10m pour les cultures de plus de 50cm de hauteur (arboriculture, viticulture, forêt, petits fruits)
- 5m dans le cas des autres utilisations agricoles.

Le point sur les délais de réentrée sur les parcelles après traitement

Le délai est notifié sur l'étiquette produit et dans les tableaux joints

Données réglementaires sur la classification, l'étiquetage, l'emballage des substances phytosanitaires et des mélanges :

Sont interdits les mélanges comprenant :

- au moins un produit étiqueté H300, H301, H310, H311, H330, H331, H340, H350, H350i, H360FD, H360F, H360D, H360Fd, H360Df, H370 ou H372 : il s'agit des anciens produits classés toxiques ou très toxiques
- ou au moins deux produits comportant une des mentions de danger H341, H351 ou H371 : il s'agit des anciens produits CMR de catégorie 3
- ou au moins deux produits comportant la mention de danger H373
- ou au moins deux produits comportant une des mentions de danger H361d, H361fd, H361f ou H362

LISTE DES TRAITEMENTS DES PARTIES AERIENNES

INSECTICIDES

Ravageurs	Spécialité commerciale	Substance active	Formulation du produit	Observations/ ZNT/ Intervalle entre application	Nombre d'appli.	Mode d'action	Doses	DAR	LMR (mg/kg)	Pictos de danger	Stade d'application	DRE	Mentions de danger pour étiquetage*	Potentiels mélanges réglementaires
Acariens Pucerons Aleurodes	NEUDOSAN®	Acides gras et sels de potassium insaturés	SL	5 j entre application et appliquer au début d'infestation Appliquer tôt le matin Veiller à assurer une couverture optimale des zones à traiter, en portant une attention particulière sur la face inférieure des feuilles et des points de croissance Ne pas utiliser avec une eau dure (>300ppm) Ne pas mélanger avec des produits contenant des ions métalliques y compris les produits fertilisants ou une formulation huileuse Soigner la pulvérisation, conseiller d'acidifier la bouillie si l'eau est trop dure (>300 ppm) En cas de forte pression, renouveler l'application après 7 jours Ne pas mélanger avec des fertilisants foliaires ou tout produit contenant des ions métalliques Vol. d'eau mini : 500 l Appliquer le matin Dose méconazole firme : 1 % Usage cultures légumières	5	CONTACT	1,5 à 2% Maxi 36 l/ha pour 1800 l/ha bouillie	1 j	Non soumis		10 à 89	24h	H315, H335, H412	
	FLIPPER	Sels potassiques d'acides gras	EW	3 j d'intervalle minimum	5	CONTACT DESSECHANT	1 à 2 l/ha maxi 16 l/ha	1 j	Non soumis		-	24h	H315, H319, H335, H412, SPE3	
	ERADICOAT	Maltodextrine	SL	20	CONTACT	maxi 75 l/ha Ne pas dépasser 25 ml/ litre d'eau Faire en localisé	1 j	Non soumis	-	-	8h	-		
Pucerons Aleurodes Thrips Noctuelles	NORI PRO DAHIDO STYKAL (exempt d'AMM)	Polymères	EC	A appliquer entre 500 et 800 l/ha Par temps asséchant Risque phytotoxicité sur feuilles, fleurs et fruits Ne pas dépasser 0,15 l/ha DAR recommandation firme : 2 j Intervalle entre application : 5 à 7 j 3 appli min	Non soumis	ACTION PHYSIQUE UNIQUEMENT IMMOBILISANT	0,15 l/ha	Non soumis	Non soumis		-	Ns	H319, H332, H411	
	OIKOS	Azadirachtine	EC	10 j entre appli pour tt gâg et 7 j pour appli foliaire nbre appli tout usage confondu Ph de bouillie 4 à 6 Appliquer par intensité lumineuse basse le matin ou le soir distance de 10 m vis-à-vis des lieux accueillant du public ou des travailleurs	Irrigation loc : 5 Foliaire : 4 5 maxi par an sur la culture	SYSTEMIE CONTACT	1,5 l/ha	3 j en gâg 7 j en foliaire	1		12 à 89	48h	H317, H361d, H410, SPE3, SPE8	
Acariens Pucerons	LOVELL	Huile de paraffine	EC	7 j entre application Traitement début de saison Pas de mélange	12 applications/an tout usage confondu	CONTACT	15 l/ha	1 j	-		-	8h	H304, SPE3, SPE8	
Pucerons	CARBIMOR	Pirimicarbe	WG	CMR2 - DSPPR : 5m. Non utilisable contre Myzus persicae ZNT aq 100 m	2	CONTACT VAPEUR TRANSLAMINAIRE	0,75 kg/ha	7 j	1,5		-	48h	H301, H319, H332, H351, H410, SPE3	
	DECIS PROTECH PEARL PROTECH	Deltaméthrine	EW	ZNT aq 20 m	3	CONTACT INGESTION	0,83 l/ha	3 j	0,2		-	6h / 8h	H226, H410, SPE3, SPE8	
	KARATE XFLOW KARATE ZEON LAMBDASTAR	Lambda-cyhalothrine	CS	ZNT aq et terrestre 50 m Traiter en plein le soir	2		0,125 l/ha		0,2		48h	H302, H317, H332, H410, SPE3, SPE8		
	MOVENTO	Spirotétramat	SC	CMR2 - DSPPR : 3m Pas d'effet choc - positionner en conditions poussantes-double systémie Efficacité visible 7 à 10 j après tt 14 j entre applications	2	SYSTEMIE INGESTION	0,75 l/ha	13 à 56 et/ou 93 à 97	0,3		13 à 56 et/ou 93 à 97	48h	H317, H361fd, H411, SPE3, SPE8	
	VERIMARK	Cyantranilprole	SC	Uniquement en goutte-à-goutte, injection réseau avec acidification pour ph < à 7 et ne pas mélanger avec engrais 7 j entre appli	4	SYSTEMIE	0,375 l/ha	1 j	1,5		12 à 89	8h	H410	
	BENEVIA	Cyantranilprole	OD	7 j entre application Traitement uniquement en foliaire. DAR 2 j au vu du DRE	2	SYSTEMIE	0,75 l/ha	1 j	1,5		12 à 89	48h	H317, H410, SPE3, SPE8	
	MAVRIK SMART KLARTAN SMART TALITA SMART	Tau-fluvalinate	EW	14 jours entre applications ZNTaq 50 m	2	CONTACT	0,3 l/ha	7 j	0,3		15 à 87	6h	H410, SPE3, SPE8	
Acariens Tarsonèmes	NISSORUN 250 SC (o - l)	Héxythiazox	SC		1	CONTACT TRANSLAMINAIRE	0,2 l/ha	3 j	0,5		14 à 97	24h	H319, H410, SPE3	
	MOVENTO	Spirotétramat	SC	CMR2 - DSPPR : 3m Pas d'effet choc - positionner en conditions poussantes double systémie Efficacité visible 7 à 10 jours après application	2	SYSTEMIE INGESTION	1 l/ha	13 à 56 et/ou 93 à 97	0,3		13 à 56 et/ou 93 à 97	48h	H317, H361fd, H411, SPE3, SPE8	
	DIAMECTINE (I-a)	Abamectine	EC	A compter du 20/08/2023, uniquement sur plants puis uniquement sur plants ET sous serre permanente à compter du 31/03/2024 ZNT terrestre 20 m	3	INGESTION TRANSLAMINAIRE	1,2 l/ha	3 j	0,08 à compter du 20/08/23		-	24h	H302, H319, H373, H410, SPE3, SPE8	
	MAVRIK SMART KLARTAN SMART TALITA SMAR	Tau-fluvalinate	EW	14 jours entre application ZNTaq 50 m	2	CONTACT	0,3 l/ha	7 j	0,3		15 à 87	6h	H410, SPE3, SPE8	
NATURALIS	NATURALIS	Beauveria bassiana souche ATCC 74040	OD	A appliquer sur populations initiales lorsque hygrométrie > à 50% et Températures comprises entre 20 et 27°C Renouveler l'application 2 à 3 fois à 5-7 jours d'intervalle Attention compatibilité mélange fongicides Stockage < 22-25°C - Val 1 an	5	CONTACT	1 l/ha	3 j	Non soumis	Sc	Mini 10	6h / 8h	SPE3	
	SINALA ULTRA	HE d'orange douce	ME	14 jours entre application Evite les résistances grâce à action multistites	3	CONTACT	7 l/ha	1 j	Non soumis		31 à 78	24h	H315, H319, H411, SPE3, SPE8	
MILBEKNOCK EC	Milbemectine	EC	7 jours minimum entre 2 applications	3	CONTACT INGESTION TRANSLAMINAIRE	0,5 l/ha	NS (uniquement pépinière)	0,02		41 à 49	6h / 8h	H226, H304, H335, H336, H410, SPE3, SPE8		
Noctuelles Chenilles phytophages (exemple Duponchelia)	KARATE XFLOW KARATE ZEON LAMBDASTAR	Lambda-cyhalothrine	CS	ZNT aq et terrestre 50 m Traiter en plein le soir	2	CONTACT INGESTION	0,075 l/ha	3 j	0,2		-	48h	H302, H317, H332, H410, SPE3, SPE8	
	DECIS PROTECH PEARL PROTECH	Deltaméthrine	EW	ZNT aq 20 m	3		0,5 l/ha		0,2		-	6h / 8h	H226, H410, SPE3, SPE8	
	EXALT	Spinétoram	SC	Sous abri, application seulement à l'aide d'un automate ou d'une lance Sous abri, intervalle de 28 j entre application ZNTaq 20 m	Sous abri : 2 applications max Plein champ : 1 application	CONTACT INGESTION TRANSLAMINAIRE	2 l/ha	3 j	0,2		11 à 89	6h / 8h	H410, SPE3, SPE8	
	VERIMARK	Cyantranilprole	SC	Uniquement en goutte-à-goutte, injection réseau avec acidification pour ph < à 7 et ne pas mélanger avec engrais Usage aussi sur coléoptères 7 j entre appli	4	INGESTION SYSTEMIE	0,375 l/ha	1 j	1,5		12 à 89	8h	H410	

TRAITEMENTS DES PARTIES AERIENNES

INSECTICIDES

Ravageurs	Spécialité commerciale	Substance active	Formulation du produit	Observations/ ZNT/ Intervalle entre application	Nombre d'appli	Mode d'action	Doses	DAR	LMR (mg/kg)	Pictos de danger	Stade d'application	DRE	Mentions de danger pour étiquetage*	Potentiels mélanges réglementaires
Noctuelles Chenilles phytophages CEPP 2018-046 CEPP 2018-046 CEPP 2018-034	BENEVIA	Cyantranilprole	OD	7j entre application Traitement uniquement en foliaire	2	SYSTEMIE	0,75 l/ha	1 j	1,5		12 à 89	48h	H317, H410, SPE3, SPE8	
	HELICOVEX	<i>Helicoverpa armigera</i> <i>nucleopolyhedrovirus</i>	SC	intervalle : 8 j entre chaque application (15 jours par temps couvert)	12	INGESTION	1 kg/ha	3 j	Non soumis		-	6h / 8h	-	
	LITTOVIR	<i>Spodoptera littoralis</i> <i>nucleopolyhedrovirus</i>	SC	1er traitement juste après éclosion des œufs intervalle : 8 j entre chaque application (15 jours par temps couvert)	12									
	XENTARI	<i>Bacillus thuringiensis aizawai</i>	WG	Traitements généraux Peut entraîner potentiellement une réaction allergique. 3 appli max par génération	7 sous abris 8 en plein champ									
	DIPEL DF BACIVERS DF	<i>Bacillus thuringiensis kurstaki</i>	WG		8									
	DELFIN			7 jours minimum entre 2 applications	6									
	LEPINOX PLUS	<i>Bt kurstaki souche EG2348</i>	WP	7 jours minimum entre 2 applications	3									
	SUCCESS 4	Spinosad	SC		2									
Thrips CEPP 2021-084 CEPP 2018-044	EXALT	Spinétoram	SC	Sous abri, application seulement à l'aide d'un automate ou d'une lance Sous abri, intervalle de 28 j entre application ZNT aq 20 m - DVP 20m	Sous abri : 3 applications max tout usage confondu Plein champ : 1 application	CONTACT INGESTION TRANSLAMINAIRE	2 l/ha	3 j	0,2		11 à 89	6/8h	H410, SPE3, SPE8	
	VERIMARK	Cyantranilprole	SC	Uniquement en goutte-à-goutte, injection réseau avec acidification pour pH < à 7 et ne pas mélanger avec engrais 7 j entre appli	4	INGESTION SYSTEMIE	0,375 l/ha	1 j	1,5		12 à 89	8h	H410	
	BENEVIA	Cyantranilprole	OD	7 j entre application Traitement uniquement en foliaire	2	SYSTEME	0,75 l/ha	1 j	1,5		12 à 89	48h	H317, H410, SPE3, SPE8	
	NATURALIS	<i>Beauveria bassiana</i> souche ATCC 74040	OD	Cf usage acariens	5	CONTACT	1,5 l/ha	3 j	Non soumis	Sc	Mini. 10	6h / 8h	SPE3	
	ESSEN'CIEL LIMOCIDE	Huile essentielle d'orange douce	ME	7 j entre appli Evite les résistances grâce à action multisites	6	CONTACT	0,8 % sur la base de 500/ha 4 l/ha max	1 j	Non soumis		12 à 89	24h	H319, H332, H411, SPE3, SPE8	
	DECIS PROTECH PEARL PROTECH	Deltaméthrine	EW	ZNT aq 20 m	3	CONTACT INGESTION	0,83 l/ha	3 j	0,2		-	6h / 8h	H226, H410, SPE3, SPE8	
Cicadelles Punaises	DECIS PROTECH PEARL PROTECH	Deltaméthrine	EW	ZNT aq 20 m	3	CONTACT INGESTION	0,83 l/ha	3 j	0,2		-	6h / 8h	H226, H410, SPE3, SPE8	
	KARATE XFLOW KARATE ZEON LAMBDASTAR	Lambda-cyhalothrine	CS	ZNTaq et terrestre 50 m Traiter en plein le soir	2	CONTACT INGESTION	0,125 l/ha	3 j	0,2		-	48h	H302, H317, H332, H410, SPE3, SPE8	
	NEEMAZAL-T/S*	Azadirachtine	EC	CMR2 - DSPPR : 10m Uniquement sous serre permanente fermée 7 jours entre 2 applications ZNT aq et arthro 50 m réductible 20 m Avant floraison distance minimale de 10 m / lieux accueillants du public	3	CONTACT INGESTION TRANSLAMINAIRE (60%)	3 l/ha	BBCH 49	1		10 à 49	48h	H361d, H411, SPE8	
	Otorhynques Solutions biologiques avec nématodes (<i>Steinernema</i> sp, <i>Heterorhabditis bacteriophora</i>)													
Aleurodes CEPP 2021-084 CEPP 2021-084 CEPP 2018-042	ADMIRAL Pro (I)	Pyriproxyfène	EC	15 jours entre appli pour T* sous abris <25°C, ou de 3 jours au-delà de cette T*	2	CONTACT	0,25 l/ha	3 j	0,05		-	24h	H304, H315, H319, H336, H400, H411, SPE3, SPE8	
	MOVENTO	Spirotétram	SC	CMR2 - DSPPR : 3m cf usage pucerons	2	INGESTION SYSTEMIE	0,75 l/ha	13 à 56 et/ou 93 à 97	0,3		13 à 56 et/ou 93 à 97	48h	H317, H361d, H411, SPE3, SPE8	
	BOTANIGARD 22 WP	<i>Beauveria bassiana</i> souche GHA	WP	Purification à la limite du ruissellement et couvrir la face inférieure des feuilles Appliquer en début d'infestation et renouveler tous les 5 à 7 jours 4 applications minimum / 5 j d'intervalle entre application 15 <T°C < 30°C / HR > 75%	12	CONTACT	Max 0,75 kg/ha	1 j	Non soumis	Sc	10 à 89	8h	SPE8	
	NATURALIS	<i>Beauveria bassiana</i> souche ATCC 74040	OD	cf usage acariens	5	CONTACT	1 l/ha	3 j	Non soumis	Sc	Mini 10	6h / 8h	SPE3	
	MYCOTAL (I)	<i>Akanthomyces muscarius</i> souche Ve6	WP	T°C de 18°C, 80% d'hygrométrie 2 à 3 applications à 7 jours Volume de bouillie entre 1500 et 2000 l/ha	12	CONTACT	1 kg/ha	1 j	Non soumis	Sc	-	8h	-	
Mouches CEPP 2018-041 CEPP 2018-041	MAVRIK SMART KLARTANSKART TALITA SMART	Tau-fluvalinate	EW	14 jours entre application ZNTaq 50 m	2	CONTACT	0,3 l/ha	7 j	0,3		15 à 87	6h	H410, SPE3, SPE8	
	EXALT	Spinetoram	SC	28 j entre application	2 sous abris 1 plein champ	CONTACT INGESTION TRANSLAMINAIRE	2 l/ha	3 j	0,2		11 à 89	6h / 8h	H410, SPE3, SPE8	
	BENEVIA	Cyantranilprole	OD	7 j entre application Traitement uniquement en foliaire	2	SYSTEMIE	0,75 l/ha	1 j	1,5		12 à 89	48h	H317, H410, SPE3, SPE8	
	NEEMAZAL-T/S*	Azadirachtine	EC	CMR2 - DSPPR : 10m cf usage cicadelles, punaises	3	CONTACT INGESTION TRANSLAMINAIRE (60%)	3 l/ha	BBCH 49	1		10 à 49	48h	H361d, H411, SPE8	
	DECIS TRAP DS	Deltaméthrine	Piège		1	PIEGE ATTRACTIF	100 pièges/ha	Pas d'intérêt	0,2		69 à 90	-	H225, H319, H336, H410	Pas d'intérêt
VIO TRAP	Deltaméthrine	Appâts		2	ATTRACK AND KILL	160 sachets/ha	-	0,2	Sc	73 à 89	-	H302, H315, H319, H400, H410	Pas d'intérêt	
Nématodes	BIOACT PRIME	<i>Purporeocillium lilacinum</i> souche 251	DC liquide	Traitement par gâg ou irrigation localisée* *à la plantation et tous les 28 j minimum avec un maximum de 7 applications). Renouvellement après 4 à 6 semaines	7	Champignon entomopathogène	0,75 l/ha	1 j	Non soumis		0 à 89	48h	H317, H319, H411	

TRAITEMENTS DES PARTIES AERIENNES

FONGICIDES

Maladies	Spécialité commerciale	Substance active	Formulation du produit	Observations/ ZNT/ Intervalle entre application	Nombre d'applications	Mode d'action	Doses	DAR	LMR (mg/kg)	Pictos de danger	Stade d'application	DRE	Mentions de danger pour étiquetage*	Règles mélanges potentiels réglementaires
Oïdium	LUNA SENSATION LUNA XTEND	Fluopyram + trifloxystrobine (FC: SDHI + strobilurine)	SC	Risque phytotoxicité par T°C élevées pendant et dans les heures qui suivent l'application. 7 j entre application sous abris	2 sous serre 1 en plein champ	CONTACT TRANSLAMINAIRE SYSTEMIE	0,8 l/ha		2 et 1		40 à 89	48h	H302, H362, H410, SPE3	
	CIDELY TOP	Difénoconazole + Cyflufenamid (FC: triazole + amidoximes)	DC		1 en plein champ et sous abris 2 en culture hors-sol	PENETRANT TRANSLAMINAIRE VAPEUR	1 l/ha		2 et 0,04		-	24h	H318, H373, H410, SPE3	
	KARATHANE 3D	Meptyldinocap (FC: dinitrophényle)	EC	ZNT aq 50 m (usage sous abri non concerné) 10 j d'intervalle entre application	2	PENETRANT LIMITE CONTACT	0,6 l/ha	3 j	0,3		55 à 87	48h	H226, H302, H317, H319, H332, H336, H410	
	TAKUMI	Cyflufenamid (FC: amidoximes)	SC	Utiliser en début d'attaque 10 j entre applications	2	TRANSLAMINAIRE VAPEUR	0,15 l/ha		0,04		20 à 89	6h / 8h	H411, SPE3	
	ORTIVA TOP ARMISTARTOP	Azoxystrobine + Difénoconazole (FC: strobilurine et triazoles)	SC	7 jours entre applications	1 en plein champ 2 sous abris	DIFFUSANT PENETRANT TRANSLAMINAIRE	1 l/ha		10 et 2		60 à 89	48h	H302, H317, H332, H410, SPE3	
	ORTIVA	Azoxystrobine (FC: strobilurine)	SC	7 jours entre appli. ZNT aq20 m Préventif	3	TRANSLAMINAIRE	0,8 l/ha		10		51 à 89	6h / 8h	H400, H410, SPE3	
	DAGONIS	Fluxapyroxad + difénoconazole (FC: SDHI + triazoles)	SC	7 jours entre appli. DAR 2 j au vu du DRE	3	PENETRANT TRANSLAMINAIRE SYSTEMIE ASCENDANTE	0,6 l/ha	1 j	4 et 2		60 à 89	48h	H317, H362, H410, SPE8	
	NIMROD	Bupirimate (FC: pyrimidines)	EC	CMR2 - DSPPR : 10m DSPPR : 10m	4	SYSTEMIE VAPEUR TRANSLAMINAIRE	1 l/ha	3 j	1,5		-	48h	H226, H304, H315, H336, H351, H410, SPE3	
SIGNUM	Boscalid + Pyraclostrobine (FC: SDHI et strobilurines)	WG	3 applications max/ha tout usage confondu sans dépasser 3,6 kg/ha/an	2	TRANSLAMINAIRE	0,6 kg/ha	3 j	6 et 1,5		-	6h / 8h	H400, H410, SPE3		
CEPP 2017-028	ARMICARB	Bicarbonate de potassium + co-formulants	SP	Traiter par forte hygrométrie ou rosée et T° < à 30°C. Volume de bouillie mini = 600 l/ha Ne pas mélanger avec des fertilisants foliaires, formulations EC et produits acides	8	CONTACT	3 kg/ha	1 j		Sc	-	6h / 8h	SPE3	
CEPP 2017-028	VITISAN	Hydrogencarbonate de potassium	SP	Préventif et desséchant Mini 600 l/ha entre application : 5 j sous abri et 3 j en plein champ Ne pas mélanger avec des engrais foliaires à base de calcium ou de magnésium, formulation huileuse OD ou EC, produits acides (pH<6) ou basiques (pH>10)	6	CONTACT	5 kg/ha Ne pas dépasser la dose de 30 kg/ha/an	1 j		Sc	10 à 85	6h / 8h	SPE3	
CEPP 2018-044	ESSEN'CIEL LIMOCIDE	Huile essentielle d'orange douce	ME	7 jours entre appli. Evite les résistances grâce à action multisites	6	CONTACT	Volume de bouillie < à 500 l/ha : 0,6 % Volume de bouillie > 500 l/ha : 3 l/ha max	1 j			12 à 89	24h	H319, H332, H411, SPE3, SPE8	
CEPP 2018-044	SINALA ULTRA						3,2 l/ha		Non soumis				H315, H319, H411, SPE3, SPE8	
CEPP 2021-008	FLUIDOSOUFRE	Soufre	Poudre	45 lampes à soufre/ha à raison de 16 cycles/an. 14 j entre application	16		4,5 kg/ha	3 j			19 à 79	48h	H317, H319, SPE3	
CEPP 2021-008	COSAVET DF	Soufre	WG		2		5 kg/ha	3 j		Sc	-		SPE3	
CEPP 2021-008	FLOSUL SC AZZURRI	Soufre	SC	Ne pas appliquer le produit lorsque la température dépasse 30°C Dose à moduler selon le stade végétatif, la température (risque phytotoxicité à fortes températures), sensibilité variétale,...	8	CONTACT VAPEUR	7,5 l/ha	3 j		Sc	Mini. 60	6h / 8h	SPE3, SPE8	
CEPP 2021-008	HELIOSOUFRE S	Soufre	SC	Respecter le nombre d'applications même en diminuant la quantité de soufre par application	6		6 l/ha	3 j			-	24h	H318, SPE3	
CEPP 2021-008	KUMULUS DF	Soufre	WG	Respecter le nombre d'applications même en diminuant la quantité de soufre par application			5 kg/ha	5 j		Sc	-	6h / 8h	SPE3	
CEPP 2021-008	THIOVIT JET MICROBILLES	Soufre	WG		2		7,5 kg/ha	3 j		Sc	-	6h / 8h	SPE3	
CEPP 2017-028	AMYLO-X WG	Bacillus Amylolyquefaciens SSP Plantarum strain D747	WG	Action préventive en séquence de 2 à 3 traitements à 1,5 kg/ha tous les 8 à 10 j. 7 j mini d'intervalle entre application	6	CONTACT ANTIBIOSE SDP COMPETITION SPATIALE	2,5 kg/ha	1 j		Sc	10 à 89	6h / 8h	SPE3	
CEPP 2017-028	SONATA	Bacillus pumilis QST 2808	SC	5 j int. entre application	6	CONTACT	10 l/ha	1 j		Sc	11 à 89	6h / 8h	SPE3	
Maladies des taches brunes	SIGNUM	Boscalid + Pyraclostrobine	WG	Cf usage Oïdium	1	TRANSLAMINAIRE	1,8 kg/ha		6 et 1,5		-	6h / 8h	H400, H410, SPE3	
	LUNA SENSATION LUNA XTEND	Fluopyram + Trifloxystrobine	SC	Cf usage Oïdium	2 sous serre 1 en plein champ	CONTACT TRANSLAMINAIRE SYSTEMIE	0,8 l/ha	3 j	2 et 1		40 à 89	48h	H302, H362, H410, SPE3	
	CIDELY TOP	Difénoconazole + Cyflufenamid	DC		1 en plein champ et sous abris 2 en culture hors-sol	PENETRANT TRANSLAMINAIRE VAPEUR	1 l/ha	3 j	2 et 0,04		-	24h	H318, H373, H410, SPE3	
	SWITCH SERENVA	Cyprodinil + Fludioxonil	WG	DVP 5 m	1 en plein champ 2 sous abris	PENETRANT + CONTACT	1 kg/ha	1 j	5 et 4		-	48h	H317, H410, SPE3	
	BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERS	Cuivre du sulfate	WG	Maxi 4 kg/an/ha de cuivre métal	-		12,5 kg/ha (2,5 kg cuivre métal)	14 j			-	24h	H318, H332, H410	
	HELIOCUIVRE	Cuivre de l'hydroxyde de cuivre	SC		5		3,1 l/ha (1,24 kg Cu métal)	3 j			-	24h	H302, H315, H318, H410, SPE3	
	KOCIDE 2000 KOCIDE 35 DF		WG	ZNT aq 20 m Appliquer préventivement à la cadence moyenne de 7-12 j.	5	CONTACT	3,5 kg/ha	3 j	5		-	24h	H302, H319, H332, H410, SPE3	
NORDOX 75 WG	Cuivre de l'oxyde cuivreux	WG	Maxi 4 kg/an/ha de cuivre métal	2		3,333 kg/ha	21 j			-	6h / 8h	H410, SPE3		

Alterner les produits de famille chimique FC différente

- Maladies du feuillage (tâches rouges et pourpres et tâches angulaires = Xanthomonas)
- Anthracnose

TRAITEMENTS DES PARTIES AERIENNES

FONGICIDES

Maladies	Spécialité commerciale	Substance active	Formulation du produit	Observations/ ZNT / Intervalle entre application	Nombre d'applications	Mode d'action	Doses	DAR	LMR (mg/kg)	Pictos de danger	Stade d'application	DRE	Mentions de danger pour étiquetage*	Règles mélanges potentiels réglementaires	
Phytophthora	TENROK HS SAVIAL FORTE	Phosphonates de potassium	SL	Max. 8,9 kg/an/ha d'acide phosphonique équivalent 10 j entre appli	3	SYSTEMIE	2,5 l/ha	7 j	100	Sc	12 à 85	6h / 8h	SPE3, SPE8		
	ALLETTE FLASH ALJAL	Fosétyl-Aluminium	WG		3	SDN + SYSTEMIE	5 kg/ha	14 j	100		-	24h	H319, SPE3		
Verticillium	Aucun traitement n'est homologué pour cet usage sur fraisier														
Pourriture grise	LUNA SENSATION LUNA XTEND	Fluopyram + trifloxystrobine	SC	Cf usage Oidium	2 sous serre 1 en plein champ	CONTACT TRANSLAMINAIRE SYSTEMIE	0,8 l/ha	3 j	2 et 1		40 à 89	48h	H302, H362, H410, SPE3		
	SIGNUM	Boscalid + Pyraclostrobine	WG	Cf usage Oidium	1	TRANSLAMINAIRE	1,8 kg/ha	3 j	6 et 1,5		-	6h / 8h	H400, H410, SPE3		
	KENJA KRYOR	Isofétamide	SC	7 j entre application Appliquer en préventif		SYSTEMIE	1,2 l/ha	1 j	4		60 à 87 1ère fleur ouverte à début récolte	6h / 8h	H411, SPE3, SPE8		
	LAZULIE TELDOR	Fenhexamid	WG	7 j entre application	2	CONTACT	1,5 kg/ha		10		60 à 89	6h / 8h	H411, SPE3		
	JAPICA	Mépanipirim	WP	CMR2 - DSPPR : 10m Ne pas employer avec du Fosétyl-Aluminium, du calcium ou Magnésium	1	DIFFUSE LOCALEMENT	0,8 kg/ha		3		-	48h	H317, H351, H410, SPE3		
	SWITCH SERENVA	Cyprodinil + Fludioxonil	WG	DVP 5 m	2 sous abris 1 en plein champ	PENETRANT + CONTACT	1 kg/ha	1 j	5 et 4		-	48h	H317, H410, SPE3		
	SCALA	Pyriméthanal	SC	Uniquement 1er TT très tôt en saison	1	CONTACT VAPEUR TRANSLAMINAIRE	2 l/ha	3 j	5		-	6h / 8h	H411, SPE3, SPE8		
	FONTELIS	Penthiopyrad	SC	ZNT aq 20 m. 5 j entre appli. Après utilisation, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du penthiopyrad l'année suivante. Ne pas appliquer plus d'1 an sur 2		TRANSLAMINAIRE	0,9 l/ha	1 j	3		55 à 89	48h	H317, H410, SPE3, SPE8		
	PROLECTUS	Fenpyrazamine	WG	Sous serres, 7 j d'intervalle entre applications	3	PREVENTIF TRANSLAMINAIRE	1,2 kg/ha	1 j	3		61 à 87	6 h / 8 h	H410, SPE3		
	PRESTOP	Clonostachys rosea 1446	WP	Se conserve 6 mois dans son carton d'origine non ouvert dans un endroit frais <4°C et sec A utiliser à 0,5 % de concentration de la bouillie	3	HYPERPARASITISME ET COMPETITION	6 kg/ha	1 j		Sc	60 à 73	6h / 8h	SPE3		
PRESTOP 4B			Remplir le dispositif sur les ruches tous les 15 à 25 jours.	25		5 à 10 g / ruche 0,5 kg/ha	1 j		Sc	60 à 69	6h / 8h	-	NC		
RHAPSODY SERENADE ASO	Bacillus subtilis souche QST 713	SC	Appliquer en préventif ; Volume mini. de bouillie en sol : 200 à 300 l/ha ; Attention colmatage : privilégier filtre > 300 µm Volume mini. de bouillie en hors-sol : 500 l/ha. 5 j entre appli.	6	CONTACT	8 l/ha	1 j		Non soumis	Sc	55 à 89	6h / 8h	SPE3		
BOTECTOR	Aureobasidium pullulans souches DSM 14940 et DSM 14941	WG	En préventif lors de conditions favorables au développement du botrytis	6	COMPETITION SPATIALE	1 kg/ha	1 j		Sc	61 à 89	6h	SPE3			
JULIETTA	Saccharomyces cerevisiae LAS02	WG	Action préventive 7 j mini. entre 2 appli.	8		2,5 kg/ha	1 j		Sc	12 à 89	8h	SPE 3			
AMYLO-XWG	Bacillus amylo-liquefaciens ssp. Plantarum strain D747	WG	cf usage Oidium 7 j d'intervalle entre application	6	CONTACT SDP, ANTIBIOSE COMPETITION SPATIALE	2,5 kg/ha	1 j		Sc	10 à 89	6h / 8h	SPE3			
TAEGRO	Bacillus amylo-liquefaciens souche FZB24	WP	3 j mini entre applications	12	CONTACT COMPETITION SPATIALE SDP, ANTIBIOSE	0,37 kg/ha	1 j		Non soumis	Sc	10 à 93	8h	SPE3		
SERIFEL	Bacillus amylo-liquefaciens MBI 600	WP	Ne pas stocker le produit dans un local où la température peut dépasser 20°C 5 j entre appli	6	ANTAGONISTE : compétition spatiale, lipopeptides toxiques	0,5 kg/ha	1 j		Sc	55 à 89	6h / 8h	SPE3			
VITISAN	Hydrogéno-carbonate de potassium	SP	Préventif et stoppant Mini 600 l/ha entre application : 5 j sous abri et 3 j en plein champ ne pas mélanger avec soufre mouillable si T°C trop élevée	4	CONTACT	5 kg/ha Ne pas dépasser la dose de 30 kg/ha/an	1 j		Non soumis	Sc	67 à 89	6h / 8h	SPE3		

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage du produit commercial. Conduisez, sur ces bases, la culture et les traitements selon les Bonnes Pratiques Agricoles en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation.

LEGENDE

*Règlement (CE) n° 1272/2008

Sc: sans classement toxicologique / CMR: Substances préoccupantes pour l'homme en raison des effets cancérigènes - mutagènes - effets sur la fertilité et effets toxiques sur le développement / DSPPR: Distance de Sécurité vis à vis des personnes présentes et des rivières / SPE8 : Dangereux pour les abeilles / SPE3 : Pour protéger (les organismes aquatiques / les plantes non cibles / les arthropodes non cibles / les insectes), respecter une zone non traitée de x mètres par rapport à (la zone non cultivée adjacente / aux points d'eau) [voir étiquette produit] / DC : Concentré Dispersable / SL: concentré soluble / SC: suspension concentrée / OD : Suspension concentrée huileuse / SE : Suspo-émulsion / WG: Granulés dispersibles / WP: Poudre mouillable / MG: microgranulés / CS: Suspension de capsules / EW: Emulsion aqueuse / GR: Granulés / SP: Poudre soluble / SG: granulés solubles dans l'eau / GC: Concentré Emulsifiable / ME : micro-émulsion / DVP : Dispositif Végétalisé Permanent / NC : Non concerné

Utilisable en agriculture biologique

Produit phytosanitaire non utilisable pendant la période de floraison

Produits de biocontrôle (note de service de la DGAL du 23 juin 2023)

Usage sous abris uniquement

Usage pépinières

CEPP année-n'action

Fiche action CEPP

Uniquement en hors-sol

Uniquement en plein champ

produit mélangeable avec produit ou

produit mélangeable avec produit ou

produit jamais mélangeable

Se référer aux étiquettes produits. Ne sont pas mélangeables au moins deux produits : H341, H351 et H371 ou au moins deux produits H373, ou au moins deux produits H361d, H361Fd, H361F ou H362 Ex. : Mageos MD et Cidely Top

Traitement autorisé pendant la floraison de la culture attractive 2h avant et 3h après le coucher du soleil sur la base de l'éphéméride le plus proche

Nouvelle information

Liste de produits phytosanitaires non exhaustive et évolutive - se référer régulièrement au site <https://ephy.anses.fr/> et messages phyto fraise AOPn FRAISE 2022-2023. Cette fiche ne fait en aucun cas office ni de conseil phytosanitaire ni de préconisation ni de prescription mais d'informations. L'exactitude des informations de cette fiche a été vérifiée avec soin à la date de mise à jour. Cependant en aucun cas, les rédacteurs ne pourront être tenus pour responsables d'une erreur ainsi que des conséquences, quelles qu'elles soient qui pourraient en résulter. Seules les informations figurant sur l'étiquette font foi et un diagnostic parcelaire est nécessaire avant toute application. Sources : Messages fraise APREL - AOP N- CDMA47-Invenio 2022 et 2023, base de données LMR Europe juin 2023 fraise, consultation site e-phy juin 2023, site quick-fds juin 2023, liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle du 23/06/2023, revue phytoma, instruction technique DGAL/SDSP/2023-510 du 03/08/2023, vérification sur gamme fraise application DSPPR et arrêté abeilles par le SRAL NA, liste CMR HVE au 3 octobre 2023 - Fiche mise à jour octobre 2023. Relecture par les firmes phytosanitaires, juillet 2023.

LISTE DES TRAITEMENTS DU SOL

Ravageurs / Maladies	Spécialité commerciale	Substance active	Formulation du produit	Observations / ZNT / intervalle entre application	Nombre d'applications	Mode d'action	Doses	DAR	LMR (mg/kg)	Pictos de danger	Stade d'application	DRE	Mentions de danger pour étiquetage*	Potentiels mélanges réglementaires	
Nématodes	CEDROZ	Thymol et géranolol	SC	Traitement de sol Application par goutte-à-goutte 5 j entre application	6	CONTACT	9 l/ha	1 j	Non soumis		00 à 89	48h	H317, H318, H412		
	Nouveau BASAMID Granulé	Dazomet	MG	Culture légumière En plein champ mais uniquement dans le cadre de la lutte réglementée contre certains nématodes Application par prestataire DSPPR: 100 m ZNT aq: 50 m	1 tous les 3 ans	FUMIGANT	500 kg/ha		Uniquement pour production de plants	0,03 Methylisothiocyanate		plus de 30 j avant plantation	34 j + aération abris de 24 h avant entrée pour enlèvement film plastique H302, H315, H317, H319, H335, H410, SPE3	-	
Noctuelles terrioles	KARATE XFLOW KARATE ZEON LAMBDASTAR	Lambda-cyhalothrine	CS		2	CONTACT	0,075 l/ha	28 j	0,2		-	48h	H302, H317, H332, H410, SPE3, SPE8		
Phytophthora et Pythiacées	PROPLANT	Propamocarbe	SL	Uniquement en pépinières ou transplantation de plants Toutes cultures	2	SYSTEMIE Translaminaire	10 ml/m ²	90 j	0,01		-	48h	H317, SPE3		
	CEPP 2017-026 TRIANUM P / G	Trichoderma harzianum T22	WP / GR	Prévention des nécroses racinaires Application gâg et respecter 3j de délai avant et après fongicide du sol, aussi sur champignons autre que pythiacées	-	COMPETITION SPATIALE MYCOPARASITISME	3,5 kg/ha	-	-	-	Sc	-	-	-	
	Nouveau TUSAL	Trichoderma asperellum ICCO12 + Trichoderma atroviride strains T11	WG	Traitement en irrigation localisée Stockage T°C < à 4°C 21 j entre application	3	COMPETITION SPATIALE	2 kg/ha	3 j	-	-	Sc	-	Non pertinent	-	
	Nouveau BLINDAR	Trichoderma gamsii ICCO80 + Trichoderma asperellum ICCO12	WP	Agiter pendant l'application	2	COMPETITION SPATIALE	2,5 kg/ha	-	Non soumis	-	Sc	6 h / 8 h	SPE3	-	
	VALCURE	Bacillus amyloliquefaciens ssp. Plantarum strain D747	SC	Préventif. Application traitement sol ou irrigation localisée ou trempage mottes. Intervalle entre application : 7 j Efficacité montrée sur phytophthora sp. Ne pas utiliser en application foliaire	8	CONTACT COMPETITION SPATIALE ANTIBIOSE SDP	5 l/ha	1 j	-	-	Sc	jusqu'à 89	6h / 8h	SPE3	-
	CEPP 2017-026 PRESTOP	Clonostachys rosea 1446	WP	Traitements généraux Respecter les intervalles avant application d'un fongicide ou insecticide	4	HYPERPARASITISME ET COMPETITION	5 kg/ha en pulvérisation au sol	-	-	-	Sc	6h / 8h	-	-	
Champignons du sol autres que Pythiacées	Nouveau PRORADIX	Pseudomonas sp. souche DSMZ 13134	WP	15 j entre application	3	COMPETITION SPATIALE	0,125 kg/ha	1 j	-	-	Sc	12 à 89	6h / 8h	SPE3	-
	Nouveau BASAMID Granulé	Dazomet	MG	Culture légumière Application par prestataire DSPPR: 100 m ZNT aq: 50 m	1 tous les 3 ans	FUMIGANT	500 kg/ha		Uniquement pour production de plants	0,03 Methylisothiocyanate		plus de 30 j avant plantation	34 j + aération abris de 24 h avant entrée pour enlèvement film plastique H302, H315, H317, H319, H335, H410, SPE3	-	
Champignons du sol (Pythiacées)	BASAMID Granulé Nouveau	Cf usage champignons du sol autres que pythiacées													
Otiorhynques	Aucune solution / voir lutte biologique														

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage du produit commercial. Conduisez, sur ces bases, la culture et les traitements selon les Bonnes Pratiques Agricoles en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation.

Rappels réglementaires

STADES PHÉNOLOGIQUES RETENUS POUR LE FRAISIER SELON BBCH (utilisation pour les périodes d'applications)

Stade 0 : développement des bourgeons	00 : dormance
	03 : bourgeon principal se dresse
Stade 1 : développement des feuilles	
Stade 4 : développement de stolons	
Stade 5 : apparition des fleurs	55 : ébauches florales au cœur
	56 : montée des hampes florales – élongation de l'inflorescence
	58-59 : fleurs au stade ballon (premières fleurs forment avec leurs pétales un ballon creux)
Stade 6 : floraison	60 : premières fleurs ouvertes
	61 : début floraison (10% fleurs ouvertes)
	65 : pleine floraison (50% fleurs ouvertes, fleurs secondaires et tertiaires ouvertes, premiers pétales tombent)
Stade 7 : développement des fruits – nouaison	67 : fin floraison (plupart des pétales sont tombés)
	71 : nouaison
Stade 8 : grossissement des fruits et maturation	73 : fruits verts
	81 : fruits blancs
Stade 9 : sénescence – phase de dormance	85 : fruits roses – rouges
	87 : début récolte
	89 : pleine récolte

CLASSIFICATION LABELLING AND PACKAGING (CLP)

Pictogrammes de danger	Mentions d'avertissement	Mentions de danger H
	Danger	H301
		H311
		H331
	Attention	H302
		H312
		H332
	Danger	H304
		H341
		H351
		H361d
		H361f
		H360F, H360D, H360Fd
	Danger	H373
		H318
	Attention	H315
		H317
		H319
		H335
		H336
	Attention	H400
		H410
		H411
Pas de pictogramme	Pas de mention	H412

CMR2

DIVERS

Ravageurs / Maladies	Spécialité commerciale	Substance active	Formulation du produit	Observations / ZNT / intervalle entre application	Nombre d'applications	Mode d'action	Doses	DAR	LMR (mg/kg)	Pictos de danger	Stade d'application	DRE	Mentions de danger pour étiquetage*	Potentiels mélanges réglementaires
Stimulateur de défenses naturelles	CEPP 2020-007 ROMEO AGRILEAF	Cerevisane (paroi de levure <i>Saccharomyces cerevisiae</i> , souche LAS117)	WP	Action Botrytis - à positionner en préventif 7 j entre applications	8	SDN / pourriture grise	0,75 kg/ha	1 j		Sc	12 à 89	6h / 8h	-	U
	KITAE	Chlorure de chitosan	SL	intervalle entre appli 14 j Usage foliaire petits fruits, baies substance de base Eliciteur à effet fongicide et bactéricide Usage cultures légumières sur cultures basses	8	SDN	0,2 l/ha	Exempté		Sc	-	6h / 8h	-	U
	CEPP 2020-007 EUISEOS FYTOSAVE ESDEAINE MESSENGER	COS - OGA	SL	SDN seul ou en association avec d'autres fongicides selon pression Positionner en préventif en séquence de 2 à 3 applications à renouveler tous les 7 à 10 jours 5 j entre applications Effet oidium	5	SDN	2 l/ha	1 j		Sc	-	8h	SPE3	U
	CEPP 2020-007 VACCIPLANT fruits et légumes	Laminarine	SL	Intérêt montré sur oidium et pourriture grise 10 j entre applications	10	STIMULATEUR DE DEFENSE NATURELLE	2 l/ha	1 j			dés stade BBCH 10	48h	H317, H319, SPE3	U
Avant plantation, positionner les granulés sous le paillage. En culture, uniquement dans les allées de manière localisée.														
Limaces / Escargots	FERRAMOL PRO						50 kg/ha	1 j					-	
	CEPP 2017-023 SLLXX HP BABOXX	Phosphate ferrique	APPATS	Traitements généraux du sol	4	INGESTION	7 kg/ha	1 j	Non soumis	Sc	-	6h / 8h	-	Non concerné
	IRONMAX PRO ULTIMUS						7 kg/ha	3 j					-	
	METAREX DUO	Métaldéhyde + Phosphate ferrique	APPATS	5 jours d'intervalle entre application	5	INGESTION	5 kg/ha	-	Non soumis	Sc	Jusqu'au stade 69	6h / 8h	-	-
Petits rongeurs	RATRON GL	phosphure de zinc	APPATS	Uniquement pour des applications dans des trous de rongeurs, Traitements généraux campagnols / mulots		INGESTION	5 granulés par trou	-	Non soumis		-	-	H410	-
Herbicides	LEOPARD 120	Quizalofop éthyl	EC	En plein, conditions d'application recommandées : Traiter par temps poussant, T° > 10°C, hygrométrie > 70 %, l'ajout d'huile minérale ou végétale optimise l'efficacité	1	SYSTEMIE Graminées annuelles	1,25 l/ha	42 j	0,02		12 à 39	24h	H304, H317, H319, H410, SPE3, SPE8	U
	FUSILADE MAX FUSILADE GOLD	Fluazifop-p-butyl	EC	En plein CMR2 - DSPPR : 10m ZNT plantes 20 m	1	SYSTEMIE Graminées annuelles Graminées vivaces	graminées : 1,5 l/ha Vivaces : 3 l/ha	42 j	0,3		-	48h	H361d, H410, SPE3	U
	BELOUKHA	Acide pélargonique	EC	Traitements généraux sur culture installée 5 j entre applications Traiter sur jeunes plantules par temps ensoleillé sans couverture nuageuse pendant et durant 2 heures après l'application Délai sans pluie : 2 heures Température minimale 15°C Appliquer sur feuillage sec 300 l/ha avec buses à fentes classiques à privilégier et ramener la dose / ha à la surface des passe pieds traité	2	CONTACT sur graminées et dicotylédones	16 l/ha	3 j	Non soumis		0 à 77	24h	H315, H318, SPE3, SPE8	U
	DEFI	Prosulfocarbe	EC	Appliquer avant la levée des mauvaises herbes	1	ANTI GERMINATIF / Graminées et dicotylédones	5 l/ha		Non concerné		-	48h	H304, H315, H317, H319, H410, SPE3	U
	FASNET SC	Phenmediphame	SE	15 j entre applications	2	CONTACT sur dicotylédones	3 l/ha		Non concerné		-		H317, H410, SPE3	U

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage du produit commercial. Conduisez, sur ces bases, la culture et les traitements selon les Bonnes Pratiques Agricoles en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation.

LEGENDE

*Règlement (CE) n° 1272/2008

Sc: sans classement toxicologique / CMR: Substances préoccupantes pour l'homme en raison des effets cancérigènes - mutagènes - effets sur la fertilité et effets toxiques sur le développement / DSPPR: Distance de Sécurité vis à vis des personnes présentes et des riverains / SPE8 : Dangereux pour les abeilles / SPE3 : Pour protéger (les organismes aquatiques / les plantes non cibles / les arthropodes non cibles / les insectes), respecter une zone non traitée de x mètres par rapport à (la zone non cultivée adjacente / aux points d'eau) [voir étiquette produit] / DC : Concentré Dispersible / SL: concentré soluble / SC: suspension concentrée / OD : Suspension concentrée huileuse / SE : Suspo-émulsion / WG: Granulés dispersibles / WP: Poudre mouillable / MG: microgranulés / CS: Suspension de capsules / EW: Emulsion aqueuse / GR: Granulés / SP: Poudre soluble / SG: granulés solubles dans l'eau / EC: Concentré Emulsifiable / ME : micro-émulsion / DVP : Dispositif Végétalisé Permanent / NC : Non concerné

Utilisable en agriculture biologique
 Produit phytosanitaire non utilisable pendant la période de floraison
 Produits de biocontrôle (note de service de la DGAL du 23 juin 2023)
 Usage sous abris uniquement
 Usage pépinières
 Fiche action CEPP
 Uniquement en hors-sol
 Uniquement en plein champ
 produit mélangeable avec produit ou
 produit mélangeable avec produit ou
 produit jamais mélangeable
 Se référer aux étiquettes produits. Ne sont pas mélangeables au moins deux produits : H341, H351 et H371 ou au moins deux produits H373, ou au moins deux produits H361d, H361Fd, H361F ou H362
 Traitement autorisé pendant la floraison de la culture attractive 2h avant et 3h après le coucher du soleil sur la base de l'éphéméride le plus proche
 Nouvelle information

Liste de produits phytosanitaires non exhaustive et évolutive - se référer régulièrement au site <https://ephy.ans.fr/> et messages phyto fraise AOPn FRAISE 2022-2023. Cette fiche ne fait en aucun cas office ni de conseil phytosanitaire ni de préconisation ni de prescription mais d'informations. L'exactitude des informations de cette fiche a été vérifiée en fonction de la date de mise à jour. Cependant, nous ne sommes pas responsables d'une erreur dans les conséquences, qu'elles qu'elles soient, qui pourraient en résulter. Seules les informations figurant sur l'étiquette font foi pour un diagnostic parcelaire est nécessaire avant toute application.
 Sources : Messages fraise APREL - AOP N - CDA47-Invenio 2022 et 2023, base de données LMR Europe juin 2023 fraise, consultation site e-phy juin 2023, site quick-fds juin 2023, liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle du 23/06/2023, revue phytoma, instruction technique DGAL / SDS/2023-510 du 03/08/2023, vérification sur gamme fraise application DSPPR et arrêté abeilles par le SRAL NA, liste CMR HVE au 3 octobre 2023 - Fiche mise à jour octobre 2023. Relecture par les firmes phytosanitaires, juillet 2023.